



DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE

PIECES A FOURNIR :

- **La pré-demande complétée sur internet :**

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>
(ce lien est disponible sur le site Internet de la Ville)

La pré-demande imprimée **ou** le numéro de celle-ci est à fournir lors de votre rendez-vous

ou à défaut le formulaire CERFA retiré à la mairie du domicile, complété, daté et signé

- **1 photo d'identité conforme (moins de 6 mois pour les mineurs et moins de 4 ans pour les majeurs)**
- **1 justificatif de domicile de moins d'1 an** (ex : facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition)
 - ↳ Si le **demandeur majeur réside chez un parent ou une tierce personne** : une attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant (mentionnant « depuis plus de 3 mois ») accompagnée de la copie de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an établi à son nom.
- **Une carte d'identité valide ou un acte de naissance de moins de 3 mois** (si vous avez obtenu la nationalité française, joindre le certificat de nationalité)

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON LE CAS

- **En cas de renouvellement**, le passeport périmé ou à remplacer
- **En cas de perte ou de vol** de votre ancien titre : la déclaration de perte (faite en mairie) ou de vol (faite à la gendarmerie)
- **En cas de modification suite à un mariage ou un divorce** : un acte de mariage de moins de 3 mois.
- **Si vous êtes veuf (ve)** : un acte de décès de moins de 3 mois.

Pour les mineurs (prise d'empreintes à partir de 12 ans)

Fournir **le livret de famille et la pièce d'identité du représentant légal (père, mère, tuteur)**

En cas de divorce ou de séparation des parents, fournir **la copie du jugement** pour justifier de l'autorité parentale et éventuellement du droit de garde. En cas de résidence alternée, fournir le justificatif de domicile de l'autre parent ainsi que sa pièce d'identité en original.

SUITE →

TARIFS :

86 € pour une personne adulte.

42 € pour une personne mineure de 15 à 18 ans.

17 € pour une personne mineure de moins de 15 ans.

➤ paiement uniquement par timbres fiscaux : à acheter en version dématérialisée sur servicepublic.fr ou chez un buraliste

RECUEIL DES DEMANDES DE PASSEPORTS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :


→ **Prise de rendez-vous en ligne depuis le site de la Ville :**

<http://www.mairie-corbie.fr/>

OU

→ **Contactez le service par téléphone : 03 22 96 43 00**

Jours et horaires de recueil :

JOURS	HORAIRES	
LUNDI	08H30 / 10H00	15H00 / 16H30
MARDI	08H30 / 10H00	
MERCREDI	10H00 / 11H30	
JEUDI		16H00 / 18H00
VENDREDI	09H00 / 11H00	
 1^{er} samedi de chaque mois uniquement		
SAMEDI	10H15 / 11H15	

Remise des passeports sans rendez-vous et *en dehors des créneaux horaires ci-dessus*

En cas de désistement, merci de prévenir le service